

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRINCIPAL

Budget supplémentaire 2020

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité relative au budget supplémentaire 2020.

1) Synthèse du budget supplémentaire

Le budget primitif 2020 ayant été voté en décembre 2019, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2020.

Ce budget supplémentaire permet de procéder à la reprise dans le budget 2020 des résultats de l'exercice 2019, au vu des résultats du compte administratif et de la décision d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement.

Il permet également de procéder à des ajustements de prévisions en fonctionnement par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en investissement.

Le budget supplémentaire communal 2020 s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté (R 002)		989 084.68
Propositions nouvelles	37 000.00	-33 300.00
Virement à la sections d'investissement (023)	918 784.68	
TOTAL FONCTIONNEMENT	955 784.68	955 784.68
Section d'investissement		
<i>Solde d'exécution négatif reporté (D 001)</i>	<i>378 840.83</i>	
Restes à réaliser 2019	538 328.86	305 700.00
<i>Affectation (1068)</i>	<i>89 731.96</i>	<i>701 201.65</i>
Propositions nouvelles	1 391 784.68	473 000.00
Virement de la sections de fonctionnement		918 784.68
TOTAL INVESTISSEMENT	2 398 686.33	2 398 686.33

2) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueils périscolaires, centre de loisirs, spectacles au Skénéteau...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat notamment.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à rembourser ses emprunts puis à financer ses nouveaux projets d'investissement.

a- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire viennent s'ajouter à celles prévues au budget primitif 2020 :

Chapitre	BP 2020	BS 2020	Total prévisions 2020
002 Excédent de fonctionnement reporté de 2019		989 084.68	989 084.68
013 « atténuations de charges »	129 000.00	-	129 000.00
70 « Produits des services »	327 200.00	-25 000.00	302 200.00
73 « Impôts et taxe »	5 032 800.00	-	5 032 800.00
74 « Dotations et participations »	492 500.00	-300.00	492 200.00
75 « Autres produits »	84 500.00	-10 000.00	74 500.00
76 « Produits financiers »	100.00	-	100.00
77 « produits exceptionnels » (hors cession)	20 000.00	2 000.00	22 000.00
Total des recettes réelles	6 086 100.00	955 784.68	7 041 884.68

Le résultat cumulé de l'année 2019 est repris pour 989 084.68€. Il comprend le résultat du budget d'assainissement dont la compétence a été transféré à la Communauté de l'auxerrois au 1^{er} janvier 2020.

Le chapitre 70 « Produits des services » est ajusté en prévisions au budget supplémentaire du fait des pertes de recettes dues à la crise du COVID-19, les services ayant moins fonctionnés pendant au moins 3 mois.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est ajusté car la commune ne perçoit plus de Dotation Globale Forfaitaire (DGF) en 2020 (elle percevait encore 501 000€ en 2013).

Le chapitre 75 « Autres produits » est diminué de 10 000€ car ce chapitre enregistre les locations de salles communales et du Skénéteau qui ont été stoppées durant la crise du COVID-19.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » augmente légèrement car la commune a reçu plusieurs avoirs sur des factures réglées en 2019.

b- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire viennent s'ajouter à celles prévues au budget primitif 2020 :

Chapitre	BP 2020	BS 2020	Total prévisions 2020
011 « charges à caractère général »	1 731 900.00	20 000.00	1 751 900.00
012 « charges de personnel »	3 099 000.00	-	3 099 000.00
014 « atténuations de produits »	90 000.00	10 000.00	100 000.00
65 « Autres charges gestion courantes »	702 500.00	-	702 500.00
66 « Charges financières »	31 700.00	-	31 700.00
67 « Charges exceptionnelles »	17 400.00	7 000.00	24 400.00
023 Virement à la section d'investissement		918 784.68	918 784.68
Total des dépenses réelles	5 672.500.00	955 784.68	6 628 284.68

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est ajusté en augmentation de 20 000€ pour supporter notamment les dépenses liées à la crise du COVID-19 (compensation entre des articles en augmentation et d'autres en diminution).

Le chapitre 014 « atténuations de produits » est augmenté compte tenu de l'incertitude concernant les dégrèvements de taxe sur les friches commerciales à supporter jusqu'à la fin d'année 2020.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est augmenté puisqu'il comprend les remboursements des spectacles qui n'ont pu avoir lieu au Skénet'eau durant la crise du COVID-19.

Ces ajustements de dépenses permettent de définir le montant disponible pour transfert à la section d'investissement une fois le budget de fonctionnement équilibré : 918 784.68€. Cette somme constitue l'autofinancement prévu pour 2020, c'est-à-dire la capacité de la Ville à rembourser ses emprunts puis à financer ses nouveaux projets d'investissement.

3) Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des équipements déjà existants, soit sur des équipements en cours de création.

- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les nouveaux emprunts contractés pour financer les nouveaux projets.

Les résultats reportés de l'année 2019 sont repris en section d'investissement comme prévu dans la délibération d'affectation du résultat (2020_025) :

Recette investissement : 701 201.65€ pour compenser le déficit d'investissement global
Dépenses investissement : 378 840.83€ report du déficit d'investissement
89 731.96€ transfert à la Communauté de l'auxerrois lié au transfert de compétence assainissement

a- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget supplémentaire viennent s'ajouter à celles prévues au budget primitif 2020 :

Chapitre	BP 2020	BS 2020	Total prévisions 2020
021 Virement reçu de la section de fonctionnement	-	918 784.68	918 784.68
10 « Dotations, fonds divers, réserves »	530 000.00	-85 000.00	445 000.00
13 « Subventions d'investissement »	30 000.00	558 000.00	588 000.00
16 « Emprunts »	-	-	-
204 « subvention d'équipement »	-	-	-
Restes à réaliser 2019	-	305 700.00	305 700.00
Total des recettes réelles d'investissement	560 000.00	1 697 484.68	2 257 484.68

Les nouvelles recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements sont :

- Le virement dégagé de la section de fonctionnement pour 918 784.68€.
- Le chapitre 10 « dotations, fonds divers, réserves » enregistre une baisse des prévisions de 85 000€ pour ajuster la prévision à 70% du montant correspondant au dossier de FCTVA 2020 (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) sur les dépenses d'investissement de 2018.
- Le chapitre 13 « subventions d'investissement » regroupe les subventions obtenues pour financer le projet d'aménagement du Parc des Peupliers : notamment 196 000€ de la part de l'Etat et 359 000€ des fonds européens.

Les restes à réaliser 2019 en recette sont repris au budget supplémentaire pour 305 700€.

b- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire viennent s'ajouter à celles prévues au budget primitif 2020 :

Chapitre	BP 2020	BS 2020	Total prévisions 2020
16 « Emprunts »	165 000.00	-	165 000.00
20 « Immobilisations incorporelles »	20 000.00	53 000.00	73 000.00
204 « Subventions d'équipement versées »	280 000.00	68 700.00	348 700.00
21 « immobilisations corporelles »	183 000.00	1 260 084.68	1 443 684.68
23 « immobilisations en cours » sauf opérations	485 000.00	10 000.00	495 000.00
Opérations d'équipement	-	-	-
Restes à réaliser 2019	-	538 328.86	538 328.86
Total des dépenses réelles d'investissement	1 133 000.00	1 930 113.54	3 063 113.54

Les principales nouvelles dépenses d'investissement prévues sont (liste non exhaustive) :

Des frais d'études pour 53 000€

Des travaux d'éclairages publics pour 68 700€

L'acquisition du cabinet médical rue de la Commanderie pour 214 000€ (les loyers perçus seront enregistrés en recettes de fonctionnement)

Des agencements et améliorations de bâtiments pour 299 000€

Des travaux de voirie pour 299 000€

L'installation de la vidéo protection au Parc des Peupliers pour 35 500€

Divers achats de matériels (mobilier / outils / équipements informatiques)

Les « restes à réaliser » sont les dépenses qui n'ont pas pu être terminées en 2019, elles sont reprises au budget supplémentaire pour 538 328.86€.

NB : Le contexte particulier de crise du COVID-19 et de report du 2^e tour des élections municipales fait que le budget supplémentaire est adopté tardivement, toutes les dépenses d'investissement inscrites ne pourront pas être effectivement réalisées pour des questions de délai de consultations, d'études et de programmation. Certaines seront reproposées au budget primitif 2021.